

# COMPTE RENDU

SÉANCE DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2021.

**Présents:** ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, LAVENAT Dominique, DENIS Ludovic, VERGNAUD Didier, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy, MASSET Nicole, DUDOGNON Stéphane, AUTIN Cyril, HALOCHE Sylvie et LAVAUD Jean-Paul.

**Excusée:** FORT Sonia.

Avant de voir les dossiers à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le dernier compte rendu du conseil municipal. Après avoir entendu les explications de Madame le Maire sur les délibérations contenues dans le dernier compte rendu, les conseillers présents l'approuvent à l'unanimité.

## **Délibération D 2021\_1\_1 : Budget 2021: ouverture de crédits par anticipation.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des dépenses urgentes doivent être payées avant le vote du budget 2021.

Afin de pouvoir régler une facture avant le vote du budget, il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement.

Madame le Maire précise que la dépense représente moins de 25 % des prévisions 2020, hors compte 16, et indique que cette dépense sera reprise au budget primitif 2021.

Elle propose d'ouvrir les crédits suivants:

**Opération 302 Ecole: Compte 2313:** Honoraires : 4 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2021 pour le budget général, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT.

## **Questions diverses:**

Orientations budgétaires: les élus débattent des différents travaux prévus. Plusieurs travaux sont envisagés:

- Clocher de l'église: environ 11 800 €
- Eclairage de l'abbaye: environ 15 800 €
- Orangerie: environ 21 000 € restant à payer
- Pont de l'écluse n°2: environ 42 800 €
- Route de Cheville: environ 42 000 €
- Salle Marius Lavenat: environ 45 000 €
- Réseau d'eaux pluviales et rue Calvin rue du Port: environ 60 000 €

Certains de ces travaux sont subventionnables.

Les travaux pour refaire les sanitaires de l'école s'élèvent à 708 000 € selon l'architecte, étant donné le coût élevé, Madame le Maire va demander à l'architecte de revoir son projet.

Plan communal de sauvegarde: la dernière révision date de 2014, il convient de le mettre à jour. Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour le mettre à jour. Messieurs CATALA, VERGNAUD, DUDOGNON et TOLLIS sont volontaires.

Reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle: suite aux inondations des 3 et 9 février 2021, la commune de BASSAC a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Association Les trois coups de Jarnac: M. BONNIER souhaiterait mettre en scène une pièce de théâtre dans le cloître que l'abbaye mettrait à disposition, il estime le coût à 6 000 € et demande une subvention de 3 000 € à la mairie. Cette pièce de théâtre aurait lieu le 7 août 2021.

La majorité des conseillers municipaux est favorable, une demande officielle devra être formulée par Monsieur BONNIER.

Bulletin communal: Madame le Maire propose d'en publier un par an mais plus conséquent, certains conseillers proposent d'en publier deux, Madame le Maire le soumet au vote. Il y a 8 voix pour 1 bulletin par an et 5 voix pour 2 bulletins par an. Il est donc décidé de publier un bulletin par an. Les habitants qui voudront participer à l'élaboration de ce bulletin seront bien entendu les bienvenus avec leurs idées.


Une lettre d'information sera diffusée entre temps selon les besoins pour informer les habitants.

L'ordre du jour étant publié, la séance est levée à 20h15.

Affiché le 8 mars 2021.

Le Maire, Nicole ROY

N. ROY

The stamp is circular and blue. It contains the text "MAIRIE DE BASSAC" at the top and "16120" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with the motto "MERCATI FLORIS" below it. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.